

le droit en fiches
& en flashcards

histoire des idées politiques

ARNAUD COUTANT

- + 100 fiches thématiques
- + Flashcards de révision à découper
- + Bibliographie



le droit en fiches
& en flashcards

histoire des idées politiques

ARNAUD COUTANT

Professeur de droit public
Université de Reims Champagne-Ardenne



La collection « **Le droit en fiches et en flashcards** » est dirigée par :

PIERRE-YVES MONJAL

Professeur de droit public
Université François Rabelais de Tours

NICOLAS CLINCHAMPS

Professeur de droit public
Université Sorbonne Paris Nord

Retrouvez tous les titres de la collection
sur notre site :



Conception graphique couverture et intérieur : Claire Bouche

Mise en pages : Soft Office

ISBN 9782340-116412

Dépôt légal : octobre 2026

©Ellipses Édition Marketing S.A.
8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

du même auteur

Chez d'autres éditeurs

- *Une Critique républicaine de la démocratie libérale*, Paris, Mare et Martin, 2007, 560 p.
- *Tocqueville et la Constitution démocratique*, Paris, Mare et Martin, 2008, 680 p.
- *1848, quand la République combattait la Démocratie*, Paris, Mare et Martin, 2009, 560 p.
- *L'Amérique des États, les contradictions d'une démocratie fédérale*, Paris, Mare et Martin, 2011, 760 p.
- *Histoire constitutionnelle des États-Unis, tome 1, 1776-1860, une fédération non démocratique*, Paris, Mare et Martin, 2012, 880 p.
- *Histoire constitutionnelle des États-Unis, tome 2, 1860-1937, Fédération ou démocratie*, Paris, Mare et Martin, 2013, 780 p.
- *Les Visages de l'Amérique, les constructeurs d'une Démocratie fédérale*, Paris, Mare et Martin, 2014, 790 p.
- *Histoire constitutionnelle des États-Unis, tome 3, 1937-1980, une démocratie fédérale*, Paris, Mare et Martin, juin 2016, 680 p.
- *Abraham Lincoln contre Stephen Douglas, la démocratie américaine en question*, Paris, Mare et Martin, mars 2018, 712 p.
- *La pensée juridique de Tocqueville*, Paris, Mare et Martin, 2019, 202 p.
- *Thomas Paine et la crise américaine*, Paris, Mare et Martin, 2022, 490 p.
- *John Henry Wigmore, un juriste d'exception*, Paris, Mare et Martin, 2023, 370 p.
- *La Pensée juridique de John Henry Wigmore*, Paris, Mare et Martin, 2024, 200 p.

Chez Ellipses

- *Histoire des idées politiques en 50 fiches*, Paris, Ellipses, 2017, 480 p.
- *Droit constitutionnel en tableaux*, Paris, Ellipses, 2024, 324 p.
- *Droit constitutionnel en schémas*, Paris, Ellipses, 2025, 436 p.
- *Tocqueville*, Paris, Ellipses, 2019, 368 p.
- *Agatha Christie*, Paris, Ellipses, 2023, 432 p.
- *Hitchcock*, Paris, Ellipses, 2024, 480 p.
- *Jules Verne*, Paris, Ellipses, 2025, 400 p.

avertissement

L'Histoire des idées politiques comprend des études de mouvements, d'œuvres et d'auteurs ; en fonction des fiches, l'accent est mis sur l'une de ces trois catégories. Les œuvres principales sont citées pour les auteurs étudiés. Ce manuel porte sur les mouvements postérieurs aux révolutions (en Angleterre, aux États-Unis et en France) ; pour des questions de contexte, les phases absolutistes ont également fait l'objet d'une étude.

liste des abréviations

CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
DDT	Dichlorodiphényltrichloroéthane
FMI	Fond Monétaire International
GPRF	Gouvernement provisoire de la République française
KPD	Kommunistische Partei Deutschlands (parti communiste allemand)
MRP	Mouvement républicain populaire
PCF	Parti communiste français
RDA	République démocratique d'Allemagne
RFA	République fédérale d'Allemagne
RGR	Rassemblement des gauches républicaines
RPF	Rassemblement du peuple français
RPR	Rassemblement pour la République
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière
SPD	Sozialdemokratische Partei Deutschlands (parti social-démocrate allemand)
UDI	Union des Démocrates et Indépendants
UMP	Union pour un Mouvement Populaire
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques

introduction

Le but de ce manuel est double : fournir une vision globale de l'évolution de l'histoire des idées politiques à partir de l'analyse synthétique de mouvements majeurs, d'une part, et, d'autre part, donner au lecteur les clés nécessaires pour comprendre la diversité de cette histoire. Le lecteur y trouvera des éléments concernant des mouvements, des références d'ouvrages et d'auteurs, et surtout la possibilité d'aller plus loin dans le raisonnement en allant ouvrir les ouvrages en question, en s'intéressant aux biographies des auteurs. Replacer un auteur et un ouvrage dans une époque, dans un mouvement, permet de transformer le regard que nous posons sur l'œuvre intellectuelle, sur la réflexion politique et sur l'idée d'écrire en politique. La logique de cette collection – la mise en place de cartes de révision pour chaque fiche thématique – est l'occasion d'aborder la matière à partir des auteurs et des œuvres, dans le cadre des questions soulevées. Obéissant à la perspective choisie, la présentation des fiches repose sur une approche synthétique, qui, par l'intermédiaire des cartes, facilite l'apprentissage au regard des multiples perspectives de la matière.

En ce ^{xxi}e siècle, l'action politique prend place dans un monde marqué par une accélération grandissante. Elle néglige trop souvent la mise en perspective et la réflexion au profit de la communication et d'une vision pragmatique, face à des événements qu'elle ne contrôle pas. En ce sens, cette action passe à côté d'un certain nombre de thèmes fondamentaux, qui ont permis de construire les grandes conceptions politiques et ce qui différencie les individus en matière de conviction et de combat politique. L'histoire des idées politiques est une matière qui se situe à la frontière entre droit public et science politique. Au premier, elle emprunte la rigueur scientifique dans l'analyse des textes, les schémas institutionnels et la réflexion juridique. Avec la seconde, elle entretient une relation privilégiée puisque, dans les deux cas, la question politique occupe le cœur de la matière, en ajoutant une dimension historique spécifique et une mise en perspective originale.

1. Une histoire des idées politiques

Afin de comprendre la matière, et les choix qui ont été faits pour réaliser le présent manuel, il est indispensable de clarifier l'approche initiale en posant des définitions et des limites.

1.1 L'aspect historique

Tout d'abord, on peut relever une évidence : nous avons affaire à une matière historique. Cela signifie que la réflexion doit intégrer une approche chronologique, en respectant une vision globale de l'évolution des institutions et des individus. Néanmoins, la dimension historique occupe une place spécifique dans notre propos, puisqu'elle renvoie au contexte qui a vu la réalisation d'une œuvre ou la naissance d'un auteur. Il ne s'agit pas simplement de donner une succession de dates et d'événements, il faut aussi et surtout comprendre la logique qui en résulte et les conséquences sur la réflexion politique à une époque donnée.

Dans la même approche, évoquer l'histoire induit d'identifier des périodes de crise ou de profondes transformations qui représentent des ruptures historiques. Dans cette autre dimension, il convient d'expliquer et de justifier le choix de certaines dates de basculement, dates qui peuvent être différentes de l'approche historique traditionnelle. La perspective chronologique est retenue pour clarifier le propos. Cependant, le strict respect de cette chronologie est impossible pour trois raisons : d'une part, l'étude d'un mouvement d'idées peut nécessiter d'en comprendre les origines, plus ou moins lointaines, et les perspectives ; d'autre part, l'analyse d'un auteur entraîne parfois une distorsion dans la chronologie, soit parce que cet auteur a changé de mouvement au cours de sa vie, soit parce que, tandis que d'autres mouvements apparaissaient, il a maintenu son approche singulière ; enfin, une chronologie trop stricte serait artificielle puisqu'elle ferait disparaître automatiquement les liens entre les périodes. Tous ces éléments expliquent que, dans certains cas, nous avons opté pour des fiches qui concernent un laps de temps plus important tandis que, dans d'autres, nous avons concentré notre attention sur quelques décennies.

1.2 L'aspect politique

Nous avons également affaire à une matière politique. L'origine grecque de ce terme renvoie à la polis, c'est-à-dire à la cité antique. Cependant, l'évolution a conduit à la transformation de cette entité initiale en différentes structures, État, fédération. La politique recouvre la gestion institutionnelle et juridique d'un ensemble d'individus qui se trouvent réunis dans une structure spécifique. Elle implique des interrogations en matière institutionnelle, des débats en ce qui concerne l'organisation générale et les schémas adoptés, des questionnements plus philosophiques qui portent sur les buts poursuivis et sur les moyens utilisés. Il s'agit d'étudier à la fois la vie politique et ses conditions, les instruments politiques et leur réglementation, les institutions et leur logique. De surcroît, les questions politiques doivent aussi être analysées en tenant compte du contexte social et économique. Certains choix ont un lien direct avec des questions ou des réflexions économiques mais aussi avec des mouvements sociaux ou des interrogations globales qui traversent la société.

1.3 Une analyse des idées

Dans une dernière perspective, cette matière traite des idées. Trois éléments en découlent automatiquement.

D'une part, il s'agit d'étudier les conceptions philosophiques qui ont conduit à faire certains choix ou à s'opposer à certaines évolutions. On peut, dans ce cas, analyser les grands mouvements d'idées en s'intéressant à leur opposition, à leur complémentarité, à leur mise en œuvre. Cette manière d'aborder la question conduit à insister sur des courants, identifiés au cours des différents siècles. L'évolution de ces courants et leur éventuelle confrontation constituent un premier axe d'analyse des idées. D'un point de vue terminologique, il est nécessaire d'ajouter un élément. Le présent ouvrage a pour ambition de dépasser les frontières françaises en ce qui concerne l'étude des auteurs. En aucun cas, il n'est possible de se concentrer sur la seule France pour comprendre les mouvements majeurs qui sont intervenus dans les idées politiques. Pour autant, ce nécessaire voyage soulève le problème de l'accès à la langue. Nous nous efforcerons de privilégier une double approche, étrangère et française, en présentant les ouvrages et leur traduction lorsqu'elle existe. Le but est de permettre d'accéder à la réflexion, de la comprendre, dans son contexte également linguistique, en évitant les dangers d'une analyse extérieure. La vie d'un mot qui représente une idée est nécessairement différente

d'un pays à l'autre. Il est indispensable de tenir compte des évolutions sémantiques et terminologiques pour éviter une interprétation erronée et des contresens. C'est sur ce point précis qu'il convient de signaler une limite du présent ouvrage. De manière générale, ce livre est d'abord et avant tout une histoire occidentale des idées politiques. Pour des raisons de présentation, mais également à cause d'impératifs évidents, il n'est pas possible d'évoquer une histoire mondiale. À plusieurs reprises, nous ferons des incursions dans l'histoire orientale ou asiatique des idées politiques. Toutefois, dans cette perspective, la présente réflexion écarte toute analyse systématique des grands courants asiatiques ou orientaux.

D'autre part, une étude des idées doit tenir compte des ouvrages qui ont mis en place les principales caractéristiques des mouvements précédemment cités. Il est donc indispensable d'étudier des œuvres, leur contexte, les conditions de rédaction et leur influence. Ceci sous-entend également d'insister sur la date de parution (et parfois de rédaction).

Enfin, les idées étant le résultat d'une réflexion humaine, on ne peut éviter une étude des auteurs. Ceci implique des perspectives biographiques pour comprendre pourquoi un auteur a choisi tel courant, pourquoi il a rédigé tel ouvrage, pourquoi, éventuellement, il a modifié son analyse. Dans cette dimension également, le contexte ne peut être indifférent. Au contraire, un individu est lié à son époque, qu'il ait choisi de l'intégrer ou de s'en détacher. Il peut appartenir à un courant ou au contraire être isolé.

Toutes ces dimensions doivent être abordées dans une histoire des idées politiques afin de rédiger un ouvrage à la fois général et précis sur cette thématique.

2. Les axes d'études

Les développements précédents évoquent une méthodologie et un certain nombre de règles initiales nécessaires pour la réalisation d'un ouvrage d'histoire des idées politiques. Il manque néanmoins une logique générale qui explique les choix effectués et les principes d'analyse. Avant toute chose, il convient d'insister sur les choix indispensables qui ont été faits pour cette réflexion, car il a été nécessaire de choisir des auteurs, pour leurs spécificités, leur rôle et leur influence, et des ouvrages pour leurs conséquences en termes de réflexion politique.

2.1 Une question de méthode

Comment aborder une histoire des idées politiques ?

La première réaction est d'insister sur le côté historique. Dans ce cas, on se contente d'esquisser une immense chronologie en faisant se succéder les ouvrages par date de parution et en créant ainsi une vaste description bibliographique. Cette perspective néglige les relations entre les auteurs et entre les ouvrages, ne permet pas de rendre compte des liens entre texte et contexte et efface l'originalité de la matière qui se veut à la fois juridique et politique.

Une deuxième approche conduit à privilégier les seules idées et à réaliser des chapitres thématiques sur le développement dans le temps d'un mouvement d'idées. Intéressante dans sa logique, cette approche sous-entend d'identifier trois ou quatre grands mouvements qui permettraient de balayer l'ensemble de l'histoire. Elle fait naître immédiatement un risque d'anachronisme. Les termes de socialisme ou d'individualisme sont nés en France au XIX^e siècle. Il paraît difficile d'aborder une histoire des idées politiques sans évoquer le mouvement socialiste. Or, il a connu des bouleversements qui en ont altéré les logiques initiales.

Une troisième approche s'efforce de concilier la logique historique et la logique politique. Tout en acceptant les contraintes de l'histoire, c'est-à-dire des repères chronologiques et des limites identifiées, cette troisième manière d'aborder la question intègre dans des périodes particulières des questionnements politiques. Il s'agit cette fois de poser, dès le départ, des axes de recherche en retrouvant certains aspects au cours de périodes historiquement définies. Cette manière d'aborder la question a l'avantage d'intégrer des auteurs dans des mouvements et dans des contextes historiques, d'identifier des transformations idéologiques et politiques et d'insister sur les confrontations entre les mouvements à des périodes clés. L'inconvénient réside dans le fait de privilégier certains auteurs en raison des axes choisis parce qu'ils constituent les principaux interlocuteurs et acteurs d'un conflit politique identifié.

2.2 Un choix

Nous avons choisi la troisième approche en posant comme question pour l'ensemble de l'ouvrage la compréhension de la place de l'être humain dans la société politique. En effet, l'histoire des idées politiques est d'abord et avant tout l'histoire de la construction par des êtres humains de leur

structure politique, par l'action et par la réflexion. Comment un individu doit-il agir dans une société politique donnée? Pour quelles raisons l'individu a, ou non, été privilégié au moment de la création d'une structure? Quelles perspectives apparaissent dans un ouvrage censé s'intéresser au meilleur modèle politique pour le bien de l'être humain? Ce ne sont que quelques questions parmi celles que nous poserons au fur et à mesure de nos études des auteurs et des ouvrages. Notre principale préoccupation est de comprendre l'édification de la société politique et, dans le même temps, la place que cette société a réservée à l'être humain en tant que membre.

À partir de cette réflexion initiale, nous avons choisi de diviser le propos en quatre parties distinctes qui obéissent à une logique chronologique.

Dans un premier développement, nous nous intéresserons à la réflexion politique qui résulte des interrogations posées par l'absolutisme et ses conséquences. Dans ce cadre, les exemples d'absolutisme, en Angleterre et en France, conduisent à des réactions politiques majeures. L'effet ultime est une révolution qui intervient en Angleterre, aux États-Unis et en France.

Dans un deuxième développement, nous étudierons le ^{xix}^e siècle et la montée en puissance de deux grands mouvements, le libéralisme et le socialisme. La très grande diversité des courants présente dans ces deux perspectives permet de comprendre les nombreux auteurs et les œuvres qui en résultent. La période est aussi propice à la naissance de raisonnements alternatifs, autour de l'environnement et de la science.

Dans un troisième développement, nous aborderons la modernité en nous penchant sur les transformations successives de la réflexion concernant l'État et sur l'approche multiple de l'être humain en tant que membre de la société moderne, à la fois citoyen et individu, acteur et spectateur dans les différentes mutations qui sont intervenues au cours du ^{xx}^e siècle. Nous retrouverons les mouvements libéraux et socialistes et nous ajouterons des études portant sur les partis politiques, l'écologie et les régimes fascistes.

Enfin, dans un quatrième développement, le ^{xxi}^e siècle nous conduira à examiner les profondes transformations des mouvements libéraux et socialistes et les questions posées par les nouvelles formes de régimes autoritaires.

partie 1

De l'absolutisme aux révolutions

fiche n°1

↳ L'utopie chez Thomas More

Utopia: terme construit par Thomas More pour désigner littéralement un lieu qui n'existe pas. Lorsque l'auteur anglais publie son livre intitulé *Utopia*, en 1516, il présente aux lecteurs une société imaginaire. Le mot utopie servira dans les siècles suivants, pour désigner un but quasi impossible à atteindre, un idéal vers lequel il faut tendre.

Thomas More (1478-1535) est un juriste et un théologien. Conseiller du roi Henri VIII, dont il sera le chancelier, il se sépare du monarque en 1532, rejetant le schisme provoqué avec Rome. Il refuse la nouvelle religion et ses conséquences sur la société. Emprisonné, il sera décapité. Il sera canonisé par Pie XI en 1935.

Dans *Utopia*, More poursuit deux buts distincts: d'une part, présenter une société qui obéirait à des règles respectant l'être humain, en s'inspirant de l'Antiquité; d'autre part, critiquer le gouvernement anglais.

Utopia est une île qui compte 54 villes, entourées de terres cultivées. À l'intérieur des villes, des divisions sont faites regroupant chacune 30 familles. Un système relativement simple de désignation par élection à deux degrés permet la constitution d'un Sénat qui conseille le prince élu. Les grands électeurs sont des intermédiaires entre les familles et les responsables politiques. L'organisation repose sur la communauté des biens, parce que la distinction par l'appropriation est une des causes de la guerre. De la même manière, il ne faut pas que les habitants recherchent le superflu. Le travail doit être seulement nécessaire pour éviter l'abêtissement de l'homme. Une force de travail supplémentaire est même créée avec l'esclavage qui punit les auteurs de crimes. Les repas doivent être pris en commun. Les mariages sont organisés pour permettre la stabilité de la famille et donc de la société. Le choix du conjoint est conditionné par un certain nombre de critères, en raison du caractère indissoluble du mariage. Ce choix est définitif et l'adultère est sévèrement puni.

Chaque ville dispose également de plusieurs hôpitaux. Enfin, la guerre doit être rejetée. L'isolement d'Utopia facilite cet aspect. Utopia peut connaître plusieurs religions puisqu'elle est fondée sur une tolérance totale.

Lorsque Thomas More rédige *Utopia*, Henri VII se trouve sur le trône. Dans la première partie du livre, l'auteur fait dire à ses héros que les rois sont dangereux, car ils sont avant tout préoccupés par la guerre et par l'expansion territoriale. C'est un double danger, d'abord parce que la guerre entraîne des destructions et des morts, ensuite parce qu'une telle expansion nécessite de l'argent, donc des impôts, donc des conséquences sur la population. Le but du pouvoir devrait être tout autre : ne s'intéresser qu'au bonheur des sujets. Il faudrait limiter les ressources du trésor public aux exigences de la seule défense. L'auteur ajoute qu'il sait que le conseiller des princes n'a aucune chance de parvenir à un tel résultat. Par définition, il sera rejeté par le prince, ou il sera combattu par des conseillers corrompus.

En évoquant la condamnation à l'esclavage pour crime, l'auteur précise que, dans ce cas, ceux qui méconnaissent le droit des hommes demeurent utiles à la société. Les références concernant l'intérêt général, la production industrielle, les relations entre les individus sont là pour critiquer le fonctionnement anglais. Les critiques contre le système pénal résonnent d'une manière curieuse lorsqu'on se rappelle sa condamnation à mort pour trahison et son exécution, pour avoir refusé la politique religieuse du roi.

↳ voir fiches n° 33, n° 34

fiche n° 2

↳ L'absolutisme anglais et sa théorisation

En Angleterre, le XVII^e siècle peut être considéré comme le siècle des révolutions. Entre 1640 et 1649, une première révolution se termine par la décapitation du roi. En 1688, la Glorieuse révolution conduit à un affaiblissement durable du pouvoir royal. Ce siècle est celui de la théorisation de l'absolutisme dans une perspective anglaise avec la rédaction du *Léviathan*, par Thomas Hobbes.

L'arrivée au pouvoir de Charles I^{er} Stuart, en 1625, est synonyme de conflit en raison du comportement du Parlement qui décide de ne garantir le financement de la couronne que pour la première année du règne. En 1628, le roi réunit le Parlement pour obtenir un financement dans le cadre du siège de La Rochelle. En réponse, la *Petition of Right* réaffirme le droit parlementaire de voter l'impôt. En retour, l'année suivante, le roi ajourne le Parlement et choisit de gouverner seul jusqu'en 1640. À cette date, menacé par la guerre avec les Écossais, le roi est contraint de convoquer le Parlement. Les parlementaires en profitent pour attaquer sa politique, ce qui entraîne de nouveau une dissolution. Mais, en raison de la situation, en novembre 1640, il finit par convoquer le Parlement. La guerre civile commencée en 1642 se termine en 1649, avec la défaite du roi, son procès et son exécution. Une république se met en place avec la suppression de la chambre des lords et le maintien de la chambre des bourgs. Cromwell gouverne avant d'instaurer une dictature à partir de 1653.

Publié en 1651, le *Léviathan* de Thomas Hobbes définit l'absolutisme royal. En 1641, Hobbes quitte l'Angleterre pour la France en raison de l'instabilité politique. Il a commencé la rédaction d'un ouvrage sur le fonctionnement du pouvoir. Le *Léviathan* repose sur deux idées majeures. Première idée : les êtres humains sont avant tout guidés par leurs passions. Dans cette perspective, leur seul but est de parvenir à assouvir leurs désirs personnels, ce qui conduit à un affrontement permanent. C'est la

caractéristique de l'état de nature. Dans cet état, les hommes se livrent à des guerres perpétuelles. Seconde idée : pour sortir de l'état de nature, les hommes ont choisi de confier à une structure extérieure, en réalité l'un d'entre eux ou plusieurs d'entre eux, le pouvoir de décider de ce qui devait être fait dans la société. Ainsi, les hommes n'obéissent plus à leurs désirs mais aux ordres d'un d'entre eux ou de quelques-uns. L'être créé par ce contrat, le Léviathan, est tout-puissant et souverain.

Hobbes privilégie la monarchie car l'intérêt du souverain doit être l'intérêt de ses sujets. Il condamne toute résistance car cette résistance d'un seul membre du contrat initial conduirait au non-respect du contrat et à un retour à l'état de nature donc de guerre perpétuelle. Dans ce cadre, il ne peut plus y avoir de séparation des pouvoirs : le Léviathan s'incarne dans un homme ou dans un groupe d'hommes qui doivent présenter un visage uni et une action politique uniforme. Hobbes ne montre pas une préférence pour le monarque ou le tyran. Dans les deux cas, l'État fonctionne. Il ne pose qu'une exception : le souverain ne doit pas aller à l'encontre des raisons de l'existence, c'est-à-dire exiger de l'individu qu'il se tue, ou qu'il se mutile. Une action dangereuse ne peut être ordonnée par le souverain que si elle a pour but un intérêt global pour les êtres soumis au Léviathan. Durant son séjour en France, Hobbes devient le précepteur de celui qui montera sur le trône sous le nom de Charles II.

Cette restauration des Stuart conduira à des prises de position absolutistes de la part du roi et de son frère, Jacques II, ce qui engendrera une nouvelle révolution.

↳ voir fiches n° 3, n° 4

fiche n° 3

↳ La défense des libertés et la première révolution anglaise

Le mot Leveller (niveleur) apparaît en 1607 avec une proposition de réforme agraire. Le terme, péjoratif, est utilisé après 1640 pour désigner les partisans d'une réforme sociale et politique. Après la guerre civile, la victoire du Parlement et la décapitation du roi ne permettent pas de clore le débat sur l'évolution. L'accession au pouvoir de Cromwell qui travaille avec un Parlement désigné en novembre 1640 s'accompagne de débats portant sur le fonctionnement politique et sur la structure sociale.

Les niveleurs

Trois figures symbolisent ce mouvement : Richard Overton, William Walwyn et John Lilburne. Le premier intervient le 7 juillet 1646 devant la chambre des communes pour constater l'échec de la révolte populaire en raison du maintien par le Parlement de l'ancien système qui favorise les rois, les gouvernants, les membres du Parlement et les franchises. Le 17 juillet 1647, il précise que le fondement de l'autorité est le consentement de celui sur qui elle pèse. Il y a une égalité entre les hommes, de naissance, qui conduit à une dépendance des députés vis-à-vis du peuple. Selon Walwyn, l'égalité est violée par l'inégalité de fait qui existe dans la société. Il maudit les puissants, les riches, qui utilisent la loi pour voler les plus pauvres. Quant à Lilburne, il attaque l'inégalité sociale et l'hypocrisie des lois et est l'un des auteurs du texte qui sert au débat se déroulant entre le 28 octobre et le 1^{er} novembre 1647 en présence de Cromwell. Ce débat fait apparaître, d'un côté, les niveleurs, favorables au suffrage universel et, de l'autre, les proches de Cromwell défendant le suffrage censitaire et le fondement du droit de vote sur la propriété. Selon les niveleurs, c'est le consentement populaire qui doit être le fondement de l'obéissance. Un projet politique sera d'ailleurs rédigé, *l'Agreement of the people* prévoyant l'élection d'une assemblée représentative au suffrage

universel, le maintien de la paix, la protection des droits, l'imposition fixée par l'assemblée et une totale liberté de conscience ; l'État et les Églises doivent être entièrement séparés.

Dans *the Compassionate Samaritan: liberty of conscience asserted and the separatist revendicated*, publié en 1644, Walwyn rejette les sanctions étatiques qui pourraient frapper quelqu'un pour ses opinions religieuses. Overton le rejoint pour préciser que les questions religieuses ne concernent que le croyant et son Dieu, et en aucun cas la communauté. En aucune manière, une croyance personnelle ne doit avoir des conséquences pénales car elle ne menace pas la communauté politique qui lui est étrangère.

Des débats inattendus, une approche communiste

Gerrard Winstanley rédige des pamphlets religieux avant de publier un ouvrage, *le Drapeau déployé des vrais niveleurs ou l'état de communisme exposé et offert aux fils des hommes*, en avril 1649. L'ouvrage se livre à une relecture de l'histoire en insistant sur la communauté originelle qui caractérisait la vie humaine. Il en tire le rejet de toute propriété privée. Il considère que tant que cette propriété existe aucun texte garantissant la liberté ne peut être considéré comme valide. En 1652, dans *la loi de liberté et son programme*, il prévoit la construction d'une cité communiste. Il s'agit d'une évolution sur le long terme qui doit faire oublier aux hommes la propriété en les guidant par la raison.

Cette approche mélange une vision religieuse car Dieu est présent dans la perspective avancée et une approche sociale opposée à l'évolution anglaise qui radicalise une partie du mouvement des niveleurs.

↳ voir fiches n° 2, n° 4, n° 24, n° 36

fiche n° 4

↳ La défense des libertés et la seconde révolution anglaise

Contexte

Cette seconde révolution, qualifiée de glorieuse en raison de son aspect pacifique, a des origines politiques et religieuses. La révolution de 1688 est déclenchée à la suite d'un affrontement entre le Parlement et le roi. La restauration des Stuart, en 1660, n'a pas permis de stabiliser le régime durablement. Après quelques années de collaboration entre le roi et le Parlement, Charles II choisit de nouveau l'affrontement. À sa mort, l'arrivée sur le trône de son frère Jacques II soulève une question religieuse : le nouveau roi est catholique. Rapidement, le monarque connaît la même dérive que son frère, en concentrant les pouvoirs sur sa personne. La révolution éclate et contraint le roi à s'enfuir. Le Parlement le remplace par un couple, la fille du roi, Mary, et son époux Guillaume d'Orange. Pour accéder au trône, les monarques doivent accepter le Bill of Rights, qui comporte des éléments résolvant la crise religieuse et politique. Le principal problème réside dans l'étendue des pouvoirs du monarque.

Locke et ses *Traité*s

John Locke fait partie de l'opposition au roi et doit s'exiler en Hollande en 1683 pour fuir la répression. Il revient en Angleterre après la fuite des Stuart. Entre 1680 et 1690, il rédige deux manuscrits qui deviendront les *Traité*s sur le *gouvernement civil* publiés en 1690. Dans sa conception, les hommes dans l'état de nature étant faits à l'image de Dieu connaissent un état de parfaite liberté, de bonheur et d'égalité. Pourtant, un danger menaçait, le non-respect des libertés par une minorité. Les hommes décidèrent donc de passer un contrat pour concevoir un gouvernement qui leur garantisse le libre exercice de leurs droits.

On trouve une délégation de pouvoir faite au bénéfice d'un roi qui doit ensuite garantir au mieux l'intérêt de ses sujets. Locke n'est pas un démocrate c'est-à-dire qu'il ne souhaite pas donner le pouvoir à des représentants du peuple. Le but du gouvernement doit être de garantir les droits individuels des personnes et par principe de respecter des bornes dans l'action menée. La déclaration des droits présente dans le contrat permet de garantir aux particuliers le respect de leur liberté. Locke rejette le pouvoir absolu et lui préfère une séparation des fonctions étatiques essentielles, législatives et exécutives. En cas de non-respect par le monarque, il accepte l'idée d'une révolte de la population mais pense que la seule menace de cette révolte suffira à faire plier le monarque.

La date de parution et d'écriture des *Traité sur le gouvernement civil* est essentielle. La coïncidence avec la glorieuse révolution anglaise, la chute d'un monarque considéré comme absolu, et la déclaration des droits acceptée par le nouveau monarque, tous ces éléments constituent une pratique des principes théoriques avancés par Locke. Il s'agit de la première expression du libéralisme politique, mouvement reposant sur une défense des libertés vis-à-vis du pouvoir étatique.

À retenir

Les deux principaux penseurs anglais, Hobbes, *le Léviathan*, favorable à l'absolutisme, Locke, *Traité sur le gouvernement civil*, partisan des libertés.

↳ voir fiches n° 29, n° 42

fiche n° 5

↳ La monarchie absolue en France

L'histoire de France offre un éclairage particulier sur la montée de l'absolutisme. Cette idée politique se fonde sur un contexte de remise en cause du pouvoir royal et de réaction des rois, d'abord en matière religieuse, ensuite en matière successorale.

Henri III et Henri IV, la question religieuse

Henri III accède au trône en 1574. À sa mort, en 1589, c'est un roi converti au catholicisme, Henri IV, qui lui succède. Il meurt à son tour en 1610. Les deux rois sont assassinés.

Henri III accède au trône durant les guerres de religion. Dans un premier temps, il souhaite qu'Henri de Bourbon, un protestant, lui succède. Sous la pression des conseillers catholiques, il recule avant de faire assassiner le duc de Guise et d'insister sur la concorde avec les protestants. Il est assassiné en 1589 par le moine Clément. Cet assassinat donne la parole aux partisans d'un pouvoir fort, les Politiques : Jacques-Auguste de Thou, Guillaume du Vair, et Étienne Pasquier. Ils insistent sur la nécessité de renforcer le pouvoir du roi et sur le lien entre Dieu et la monarchie. Avec l'accession au pouvoir d'Henri IV, en 1589, la question religieuse se transforme. La religion du roi, le protestantisme, sa conversion au catholicisme, qui, pour de nombreuses raisons, est un choix politique, font de ce monarque un élément de transformation de la France : l'Édit de Nantes, en 1598, protège les protestants et met fin aux guerres de religion. Les Politiques défendent le gallicanisme, c'est-à-dire une religion catholique certes mais soumise pour son clergé au roi de France. L'assassinat d'Henri IV, en 1610, pose de nouveau la question de la place du roi.

Louis XIII et Louis XIV, la bataille pour le trône

Lorsque Louis XIII se retrouve roi, en 1610, il est âgé de 9 ans. Ceci entraîne une régence par sa mère, Marie de Médicis, assistée par un Italien, Concini. En 1617, Louis XIII fait tuer ce conseiller, écarte sa mère du pouvoir et devient roi. Louis XIII a pour conseiller le cardinal de Richelieu à partir de 1624. À la mort de Richelieu, en 1642, il le remplace par Mazarin. Un an plus tard, le roi meurt, laissant le trône à un enfant de 5 ans. Cette nouvelle régence soulève des problèmes majeurs. La régente est Anne d'Autriche la mère du jeune roi. Face à l'affaiblissement du pouvoir royal, une tentative de coup d'État intervient, avec la révolte de plusieurs aristocrates réunis au sein de la fronde, entre 1648 et 1653. Après sa victoire, en 1653, le roi prend conscience du danger de la noblesse. En premier lieu, il insiste sur le caractère divin de la monarchie. En second lieu, il oblige la noblesse à intégrer une cour, auprès de lui. Enfin, il concentre les pouvoirs politiques. Il choisit de ne plus réunir les États généraux, pour privilégier une action unique, centrée sur sa personne. Le règne de Louis XIV est un symbole de cette monarchie absolue qui se met en place au XVII^e siècle.

À retenir

Henri III et Henri IV et la question religieuse, Louis XIII et Louis XIV et les deux régences.

↳ voir fiches n° 6, n° 7

fiche n° 6

↳ L'absolutisme français et sa théorisation

Théorisé juridiquement par Cardin le Bret et Gabriel Naudé, proches des cardinaux, l'absolutisme repose sur une origine divine du pouvoir, sur un monarque omniprésent et sur une obéissance sans condition de la part des sujets.

Cardin le Bret

Avocat général au Parlement de Paris, conseiller d'État, ayant durant sa vie côtoyé 6 rois, d'Henri II à Louis XIV, il est le porte-parole juridique de Richelieu. Le Bret écrit en 1632 un ouvrage intitulé *De la souveraineté du roi*. Dans ce livre, il pose comme principe l'origine divine du pouvoir en lieu et place de la souveraineté du peuple. En la matière, le roi tient ses pouvoirs de Dieu par délégation directe. Le pouvoir est illimité à l'extérieur ce qui entraîne une opposition avec le Saint-Siège. Le pouvoir est illimité à l'intérieur, il ne peut être concurrencé ni par les nobles, ni par le clergé, ni par le peuple. La souveraineté s'exprime dans le pouvoir législatif qui n'appartient qu'au roi et dans le pouvoir exécutif qui est géré par le gouvernement que dirige le roi. On y trouve la nomination des officiers, un pouvoir de police, l'établissement des services liés à l'État, un pouvoir financier, dont le droit de lever l'impôt, et un pouvoir militaire. Cette souveraineté est indivisible. Les États généraux ne sont que des organes consultatifs. Le Bret insiste sur le caractère ouvert de la noblesse, c'est-à-dire sur la possibilité offerte au monarque de l'agrandir si nécessaire. L'auteur résout au passage une difficulté du siècle précédent. À cette époque, on s'interrogeait sur l'obéissance aux ordres injustes. Il répond que par définition les ordres du roi sont justes car ils reposent sur la raison d'État. Il faut obéir à ses ordres, même si en apparence ils semblent injustes, car leur objet est le bien de l'État, puisqu'ils sont voulus par le roi.

Gabriel Naudé

Bibliothécaire de Mazarin à partir de 1641, Naudé est un proche du cardinal. En 1639, il publie un ouvrage intitulé *Des considérations politiques sur les coups d'État*. Cet ouvrage fait la distinction entre les maximes d'État et les coups d'État. Les maximes d'État renvoient à l'idée de raison d'État qui apparaît à cette époque dans certains écrits italiens, on peut citer Giovanni Botero, *de la raison d'État*. Naudé vise ici les actions illégales des princes, dictées par l'intérêt public. Les coups d'État n'ont pas leur sens moderne. Il s'agit de mesures imprévisibles adoptées par le prince pour défendre les intérêts de son État, en dehors de toute légalité. Il s'agit de répondre à des circonstances imprévisibles. Prenant un exemple, Naudé précise que la Saint-Barthélemy est un coup d'État. Toutefois, il faut préciser que certains sont justes par leur objet par exemple lorsqu'il s'agit de sauvegarder le bien public, tandis que d'autres sont illégitimes. Naudé considère qu'il faut pouvoir protéger l'État au niveau intérieur comme au niveau international. Le coup d'État permet de se protéger des aléas et violences du monde. Dernier point de cette conception : la religion est un moyen utilisable à des fins politiques, lorsqu'il s'agit de soumettre le peuple.

À retenir

Le Bret et Richelieu, Naudé et Mazarin, importance des acteurs religieux dans cette défense de l'absolutisme.

↳ voir fiches n° 5, n° 7, n° 8, n° 38

fiche n°7

↳ La pratique de l'absolutisme en France

Deux cardinaux, Richelieu et Mazarin, présentent une argumentation favorable au pouvoir du monarque. On trouve chez Louis XIV la mise en perspective de cette approche.

Richelieu

Richelieu a théorisé sa vision dans un *Testament politique*. D'un côté, le conseiller de Louis XIII reprend l'histoire du règne. De l'autre, il prodigue des conseils au monarque. À côté de conseils traditionnels, la poursuite de l'intérêt de l'État, la raison comme seul guide, la fixation et la réalisation d'objectifs précis, le choix de conseillers qui soient d'abord et avant tout guidés par le bien de l'État et non pas par leur intérêt propre, Richelieu ajoute des éléments politiques précis. D'une part, en matière militaire, il convient de développer une armée composée de Français et d'étrangers, pour pallier la faiblesse des Français. D'autre part, il est nécessaire de développer une flotte qui puisse concurrencer l'Espagne, l'Angleterre et les Pays Bas. Il ajoute des conseils en matière fiscale : l'impôt est nécessaire mais ne doit pas être excessif. Du point de vue de la monarchie, il faut se méfier de la noblesse et insister sur la source de l'autorité royale, Dieu.

Mazarin

Proche de Richelieu, Mazarin devient conseiller de la monarchie au moment d'une régence. Son approche résumée dans *Le Bréviaire des politiciens* est différente sur deux éléments : d'une part, il ne défend pas le fondement religieux comme perspective politique, d'autre part, il ne met pas en avant la défense des intérêts de l'État. Pragmatique, il offre au monarque une série de conseils pour agir : « *simule, dissimule, ne fais*

confiance à personne, dis du bien de tout le monde et prévois avant d'agir». Mazarin reconnaît la solitude du politicien mais le respect de ces principes est la condition du maintien au pouvoir.

Louis XIV

Dans ses *Mémoires* on trouve des règles de conduite concernant la politique intérieure et extérieure du royaume. Le roi est le lieutenant de Dieu sur terre. Le peuple doit en être convaincu pour que toute contestation soit étouffée par principe. Il doit agir pour le bien de ses sujets et pour leur bonheur. Il ajoute des considérations politiques qui légitiment la concentration du pouvoir. Ainsi, les parlements doivent être surveillés pour éviter toute contestation. Les ordres ne doivent pas contester l'approche royale, ce qui explique l'absence de réunion des États généraux. Travailleur acharné, le roi doit être informé de tout, surveiller les secrétaires d'État et ne pas désigner de premier ministre pour éviter tout affaiblissement. Les conseillers et les ministres doivent être choisis dans un entourage précis, qui se constitue autour de certaines familles. Le roi doit être attentif aux questions financières car c'est le cœur du système de l'État. Au niveau international, Louis XIV insiste sur une certaine méfiance vis-à-vis des empereurs allemands et sur les rapports avec l'Espagne considérée comme la principale nation rivale.

↳ voir fiches n° 5, n° 6 et n° 8

fiche n° 8

↳ Bossuet et l'absolutisme français

Gallicanisme

Doctrine politique visant à soumettre le clergé catholique au roi de France, en rejetant l'influence directe du Vatican. Doctrine opposée à l'Ultramontanisme. La question apparaît à de nombreuses reprises dans l'histoire de France et renvoie à un questionnement sur la relation entre les autorités religieuses et les autorités politiques.

Jacques-Bénigne Bossuet est un évêque et un écrivain. Né à Dijon, il est par sa famille rattaché au monde juridique, son père a été avocat, puis substitut du procureur général et conseiller au parlement de Metz, tandis que sa mère descend d'une famille de magistrats. Ayant fait des études au collège des jésuites de Dijon, il devient docteur en théologie en 1652. C'est en 1657 qu'il s'installe à Paris et est reconnu comme prédicateur. Il est rattaché à la cour de Louis XIV et devient précepteur du dauphin en 1670, abandonnant un poste qui lui avait été proposé comme évêque de Condom, dans le Gers. Il restera auprès de la famille royale jusqu'en 1680. En 1681, il devient évêque de Meaux. En 1697, il est nommé conseiller d'État. Il deviendra premier aumônier de la dauphine en 1698 et ce jusqu'à sa mort.

À côté de nombreuses œuvres religieuses, principalement des sermons et des oraisons funèbres, il laisse plusieurs ouvrages dont deux concernent directement les questions politiques, *Le Discours sur l'histoire universelle* (1681) et *La Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte* (1709).

Le Discours sur l'histoire universelle a pour principal but de démontrer la relation étroite entre les empires et la religion. *La Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte* est un véritable manuel qui reprend les grands thèmes politiques. Selon Bossuet, la lecture de l'histoire apprend un principe majeur : la volonté divine à travers la providence est au cœur de l'évolution événementielle et de la transformation politique.

En se fondant sur les livres religieux, Bossuet insiste sur l'obligation individuelle d'aimer son prochain et sur l'union entre les individus réunis dans un même pays autour d'une même langue. Au passage, on trouve une exaltation de la patrie. Mais on trouve aussi l'origine du pouvoir avec la réunion de tous autour d'un seul, un monarque, qui tire l'origine de son pouvoir de Dieu. Ce pouvoir légitimé par la religion est nécessairement fort puisqu'il agit dans l'intérêt de tous. La monarchie est le meilleur des régimes, le plus ancien, le plus naturel, puisqu'elle renvoie à l'organisation de la famille. On y retrouve l'autorité paternelle et l'existence d'un chef. L'unité est à l'origine de tous les États. En France, l'histoire a permis de conserver cette unité par l'intermédiaire d'une monarchie de droit divin. Ce lien à la divinité ne doit pas pour autant conduire à une soumission au pape. En 1682, Bossuet défend la politique gallicane de Louis XIV dans une déclaration sur les libertés de l'Église en France.

En tant que ministre de Dieu, le roi ne peut être qu'absolu. Par définition, la souveraineté ne se partage pas, la loi est d'origine royale, tout comme le pouvoir de contraindre. Le roi ne peut pas être soumis à la loi puisqu'il est déjà soumis à la loi divine. C'est ce qui garantit de toute décision arbitraire. Bossuet termine par des conseils au roi concernant la sagesse, la connaissance des lois, l'utilisation de la parole, un pouvoir de prévoyance et d'écoute en ce qui concerne les conseils et les soutiens.

↳ voir fiches n° 5, n° 6, n° 7

fiche n° 9

➤ La naissance des Lumières

Les Lumières ou *L'Aufklärung*, *l'Enlightment*, *l'Illuminismo* en fonction des pays, constituent un courant de pensée littéraire, philosophique et intellectuel qui apparaît durant la seconde moitié du xvii^e siècle et se développe au xviii^e siècle. Les Lumières symbolisent une profonde transformation qui, pour être comprise, doit d'abord être replacée dans sa période et dans les lieux qui vont la voir naître. Le mouvement se fonde sur des penseurs de la fin du xvii^e siècle dans plusieurs pays de l'Europe occidentale, la France, mais aussi les États allemands, l'Angleterre, l'Écosse, le Portugal, avec des termes propres, *L'Aufklärung*, *l'Enlightment*, *l'Illuminismo*. Ce mouvement est considéré comme un carrefour philosophique, scientifique, politique, comme un aboutissement après le mouvement de la renaissance et la résistance à l'absolutisme, et comme un point de départ puisqu'il constitue le premier pas théorique vers la modernité, en préparant du point de vue intellectuel la Révolution française, mais aussi la révolution américaine. Il s'agit d'un mouvement majeur parce qu'il s'agit d'un éveil idéologique et politique qui touche de multiples domaines dans plusieurs pays au même moment. Lorsqu'on parcourt les écrits des philosophes, on relève une très grande diversité dans les matières abordées, et en même temps une préoccupation majeure, celle de transmettre et d'éduquer.

Politique et humaniste, le mouvement des Lumières est aussi scientifique et touche la plupart des domaines de la connaissance. Les Lumières concernent l'ensemble des sphères de connaissances, et comportent des éléments liés au développement scientifique, avec des points de départ devenus essentiels par la suite. Parmi les auteurs distingués dans le mouvement des lumières, on trouve des mathématiciens comme l'Écossais Colin Maclaurin, ou le portugais José Anastacio da Cunha, des physiciens comme un autre Écossais, William Cullen, des médecins, comme Joao de Loureiro. L'approche scientifique concerne la paléontologie, la physique,

la biologie, mais aussi l'agriculture ou l'histoire naturelle. Cette dernière matière est même le titre d'un vaste ouvrage d'un Français Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon. Les aspects humanistes et politiques constituent le second volet de ce mouvement. On trouve ainsi des philosophes comme l'Écossais Francis Hutcheson ou en raison de son influence un Néerlandais du siècle précédent, Baruch Spinoza, des économistes comme Adam Smith, des sociologues comme Adam Ferguson. Les questions politiques sont abordées par Montesquieu, Beccaria ou Rousseau.

La logique éducative est l'un des buts des Lumières. De nombreux philosophes ne cachent pas leur volonté de transmettre leur œuvre et pour cela prévoient parfois des plans complets en matière d'éducation. Luis Antonio Verney publie en 1746 une méthode d'éducation (*O Verdadeiro Método de Estudar*) qui repose sur l'expérience et sur un enseignement fondé sur des réalités concrètes. Le système éducatif doit être public, mixte, gratuit, et accompagner une vaste réforme de l'État. Selon le diplomate José da Cunha Brochado, il faut réformer le système d'enseignement pour éduquer des élites compétentes et élever le niveau général de la population. C'est dans ce but qu'il évoque sa vision du Portugal dans ses *Cartas* et *Memorias*. En 1762, Jean-Jacques Rousseau publie un traité sur l'éducation, dénommé *L'Émile*.

↳ voir fiches n° 10, n° 11, n° 12 et n° 13

fiche n° 10

➤ Les Lumières, un mouvement international

Les Lumières et les nations

Trois éléments font de la France un symbole. D'une part, un grand nombre de philosophes y multiplient les publications. D'autre part, l'existence d'un ouvrage commun, *l'Encyclopédie*, illustre la volonté de dépasser une vision nationale pour lui préférer une approche globale de la connaissance. Enfin, cette période est regardée comme ayant préparé la Révolution française. Plusieurs raisons expliquent la naissance de mouvements comparables dans d'autres pays. En Écosse, l'union avec l'Angleterre en 1707 a pour effet un développement accéléré de cette région. Au Portugal, la même logique apparaît dès le milieu du XVII^e siècle. Le grand nombre d'écrits, la volonté de lutter contre les conséquences de l'inquisition font des lumières portugaises une singularité car le pays reste dominé par un pouvoir fort. Enfin, en Allemagne, le phénomène prend naissance en 1720 en lien avec la question religieuse. On retient la pensée de Kant, de Wolff ou de Mendelssohn.

Les échanges

Fondée sur des lectures, des recherches, des connaissances, la communication doit permettre de faire avancer l'humanité. On constate la création d'organisations dédiées à l'échange de connaissances par-delà les frontières. La période est marquée par la création de deux catégories de structures. La première catégorie correspond à une volonté étatique d'encadrer l'évolution scientifique. Dans plusieurs pays, c'est l'État, qui choisit de créer une institution spécifique, une académie, pour accueillir les communications. C'est le cas en France avec la fondation de l'académie de physique de Caen en 1662 et de l'Académie des sciences en 1666. La même logique se retrouve au Portugal avec la fondation de l'Académie royale d'histoire portugaise en 1720. La seconde catégorie obéit à la logique de liberté véhiculée par le mouvement. Plusieurs pays sont le

théâtre de la création de salons ou de clubs qui accueillent les philosophes. En France, il s'agit de salons littéraires dont la tradition commence à la fin du XVII^e siècle. Au-delà de la simple conversation, encouragée par une hôtesse, le salon permet la tenue de débats animés par des philosophes. En Écosse, les philosophes se rassemblent dans des clubs dont le premier est créé à Édimbourg en 1710. Par la suite, d'autres structures du même genre apparaissent comme le *Political Economy Club* qui fait se rencontrer universitaires et marchands, la *Select Society* qui accueille David Hume et Adam Smith ou *Le Poker Club* créé en 1762.

Mais le phénomène le plus fascinant en termes d'échanges apparaît avec la volonté affichée par les philosophes des Lumières de faire disparaître la distance soit par la correspondance, soit par les voyages. On peut citer le voyage de Luis Antonio Verney qui visite l'Europe, celui d'Antonio Nunes Ribeiro qui visite Londres, Saint-Pétersbourg, Paris, avant de revenir au Portugal et le séjour de David Hume en France. Quant à l'aspect symbolique, il suffit de citer *Les Lettres persanes* publiées par Montesquieu pour comprendre ce que peut signifier un regard étranger porté sur un pays. Avec cet ouvrage épistolaire, Montesquieu dresse un tableau ironique de la France en insistant sur l'importance des aspects étrangers et du regard que l'on utilise pour juger une scène.

↳ voir fiches n° 9, n° 11, n° 12 et n° 13

fiche n° 11

➤ Les Lumières et la raison humaine

Durant la période des Lumières, l'attention générale se concentre sur une transformation majeure du rapport au monde. *L'Encyclopédie* est le résultat de la consécration de la raison, qui doit être supérieure car elle permet de gouverner la vie humaine et la société.

Le symbole, *l'Encyclopédie*

À côté d'ouvrages individuels (on pense à *L'Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* par Condorcet), le siècle des Lumières voit la construction d'une *Encyclopédie*, portant sur la plupart des matières connues à cette époque, rédigée en deux décennies. Pour ses initiateurs, Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, *l'Encyclopédie* doit présenter toutes les formes de connaissance et de sciences acquises par l'être humain à leur époque. Ils mettront 20 ans pour rassembler en 28 volumes cette somme, entre 1751 et 1772. Utilisant un classement alphabétique, les 17 premiers volumes proposent des articles sur chaque concept, idée, invention, de l'esprit humain. Ils ajoutent des descriptions géographiques, historiques, biographiques. À côté des initiateurs, on trouve deux auteurs principaux, Louis de Jaucourt, médecin et philosophe, et André François le Breton, l'éditeur de l'œuvre. Les autres auteurs, français ou étrangers sont nombreux, plus de 140, spécifiques en fonction des matières.

La supériorité de la raison

Par définition, il faut sortir de l'obscurantisme et de l'ignorance en sacralisant la raison et en en tirant toutes les conséquences, au niveau social, économique et politique. Héritage des siècles précédents, cette conception insiste sur la place de l'homme.

C'est d'abord et avant tout la réalisation philosophique et théorique d'une avancée majeure : la découverte de la connaissance individuelle. Les références à d'illustres savants, Copernic, Galilée ou Newton, ne sont pas indifférentes. Il faut insister sur le développement scientifique car c'est dans ce développement que l'on trouve la nature humaine et ses potentialités. Il s'agit de consacrer une science de l'homme, ce que nous trouvons chez les penseurs écossais comme David Hume ou Adam Ferguson, et chez les philosophes français, Diderot, Rousseau ou Voltaire en tête.

Les étapes sont essentielles. C'est ce qui explique l'intérêt des philosophes des Lumières pour l'histoire. Ainsi, en Écosse, l'histoire est considérée comme un élément principal pour comprendre les transformations rencontrées par l'homme. Dans son ouvrage sur *La Richesse des nations* (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, en langue originale *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*), Adam Smith fait une distinction entre quatre âges, l'âge de la cueillette et de la chasse, l'âge de l'élevage, l'âge de l'agriculture et enfin l'âge du commerce. Pour Hume, c'est l'histoire du droit et des institutions qui permet de comprendre la place de l'homme dans la société. La logique se retrouve de manière comparable en France avec *Les Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, de Montesquieu. L'ouvrage obéit à la même logique en insistant sur la connaissance de l'histoire pour pouvoir préparer les individus modernes aux évolutions qui les attendent.

À retenir

L'Encyclopédie, ouvrage à vocation universelle, et ses nombreux auteurs ; la Raison et ses déclinaisons, Hume, Ferguson, Diderot, Rousseau, Voltaire, Smith, Montesquieu.

↳ voir fiches n° 9, n° 10, n° 12 et n° 13